

ALLOCATION FIN D'ANNÉE

LA CFE-CGC VOUS INFORME !

**Les APR et les ETAM toucheront sur leur
paye de novembre l'allocation suivante :**



Montant hiérarchisé de
314,78€ brut
au coefficient 100

Celle-ci sera majorée selon l'ancienneté de la façon suivante :

Majoration de 10% pour une ancienneté de 10 à 19 ans.

Majoration de 20% pour une ancienneté de 20 ans et plus.

Rappel : Cette allocation n'est pas affectée par le chômage partiel.

RECEVOIR NOS COMMUNICATIONS 

*Vous êtes intéressés par la communication de la CFE-CGC ?
Inscrivez-vous facilement pour recevoir celle-ci par mail.*



www.cfecgc-intercentre-renault.fr